

## Délibération 2021 CS 57 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : AMENAGEMENT DE LA MAISON DU PARC – TRANCHE 4 – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 septembre 2021, se sont réunis à la Salle Yves Montand de Cadenet.

- Le quorum était atteint avec 77 votants ;
- 56 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Monique CHABAUD, Dominique PALOMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Bénédicte AUZANOT, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Marion MAGNAN, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Grégory CLOP, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard RUZET, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Jean-Claude OBER, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS

Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN

Elisabeth JACQUES à Madame Marion MAGNAN

##### **Monsieur**

Pascal RAGOT à Madame Charlotte CARBONNEL

Bernard BRIFFAULT à Madame Valérie PEISSON

Sylvain D'APUZZO à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Georges FAUCOINEAU à Madame Valérie PEISSON

Sergio ILOVAISKY CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Philippe DAUMAS à Monsieur Roland GIRAUD

Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC

Nicolas ISNARD à Monsieur Jean AILLAUD

Cyril JUGLARET à Madame Solange PONCHON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Laurence DE LUZE,

**Monsieur** Grigori Germain, Alessandro POZZO, Olivier LAUBRON, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Michel GASQUET, François DUPOUX,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monique PAQUIN,

**Messieurs** Jean-Philippe RIVET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 entre l'Etat, la Région, les Départements des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu le programme d'actions 2021 ;

Considérant le besoin d'améliorer les équipements de la Maison du Parc du Luberon par l'amélioration des espaces du Rez-de-Chaussée, la réfection d'une partie des façades et l'aménagement intérieur de certains locaux (une partie de la salle institutionnelle, de la salle d'exposition des villages, une partie du hall donnant côté jardin, une partie des locaux destinés aux archives), constituant la tranche 4 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le programme de travaux pour l'amélioration des espaces du rez-de-chaussée, la réfection d'une partie des façades et l'aménagement intérieur de certains locaux, sous réserve de la mobilisation aboutie des aides sollicitées et constituant la quatrième phase du programme d'équipement de la maison du Parc pour un montant total de 62 800 € HT et 75 360 € TTC:

	Montant.
Equipement et travaux	62 800 €
Etude et maîtrise d'œuvre	PM en interne €
TOTAL	62 800 €
TVA 20%	12 560 €
TOTAL TTC	72 360 €

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

	Montant	%
Région Sud PACA	50 240 €	80 %
Participation du Parc du Luberon	12 560 €	20 %
TOTAL	62 800 €	100 %
Préfinancement de la TVA PNR Luberon	12 560 €	
TOTAL	75 60 €	

- **SOLLICITER** la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **AUTORISER** la Présidente à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI